

Modifications apportées à votre régime au **1^{er} octobre 2020**

Contrats n^os Y9999 et Y9999-R

Assurance annulation voyage

- Les sommes déboursées auprès de plateformes de réservation accréditées, par exemple Airbnb, ont été ajoutées à la définition de frais de voyage payés d'avance.
- La distance minimale de 400 km (aller-retour) a été retirée de la définition de voyage.
- Le délai pour communiquer avec la compagnie d'assistance voyage a été précisé dans le cas d'une annulation de voyage avant le départ ayant pour cause un avertissement aux voyageurs du gouvernement du Canada, soit 72 heures avant qu'un dépôt devienne exigible ou 72 heures avant la date prévue de départ, selon la première éventualité.

SSQ Assurance recommande à sa clientèle de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre FAQ sur le site ssq.ca/fr/coronavirus/voyage.

Veuillez noter que le présent document est à titre informatif seulement. En cas de différence entre le présent document et le texte de la police, le texte de la police prévaut.